ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Convention de mise en œuvre du Programme « Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécurité sociale »

Entre

L'Etat, représenté par le Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur François de Rugy

L'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), représentée par son Président, Monsieur Arnaud Leroy,

Et

L'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS), Régime Général de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé au 18, avenue Léon Gaumont, 75020 PARIS, numéro SIRET 784 621 435 00030 représentée par Monsieur Raynal LE MAY, Directeur

Green Soluce SAS, dont le siège est situé au 88 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, numéro SIRET 52414609900048, représenté par Madame Ella ETIENNE, Directrice Générale

ELECTRICITE DE France (EDF), société anonyme au capital social de 1 505 133 838 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, dont le siège social est situé à Paris 8ème, 22 – 30 avenue de Wagram, représentée par M. Lionel ZECRI, en sa qualité de Directeur du Marché d'affaires de la Direction Commerce, co-financeur du Programme.

Total Marketing France (TMF), SAS au capital de 390 553 839 € dont le siège social est situé au 562 avenue du parc de l'Ile, 92 000 Nanterre immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 531 680 445 et représenté par Alexis VOVK, en sa qualité de Président, co-financeur du Programme.

VATTENFALL Energies SA, Les Terrasses des Collines, 6, avenue de Bruxelles, Parc des Collines II – 68350 DIDENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de Mulhouse sous le N° B 421 550 823, N° TVA intracommunautaire FR 43 421 550 823, représentée aux présentes par son Président-Directeur Général, Monsieur Henri REBOULLET, co-financeur du Programme.

Eni Gas & Power France, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé au 24 rue Jacques Ibert, 92300 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 451 225 692 et représentée par : Daniel FAVA en qualité de Directeur général, co-financeur du Programme.

Ci-après dénommées individuellement et/ou collectivement les « Parties ».

Préambule

Le parc immobilier de plus de 4,5 millions de m² de la Sécurité sociale est aujourd'hui considéré comme énergivore. Si certaines actions ont été entreprises par les acteurs centraux de la Sécurité sociale, le processus de réhabilitation énergétique du parc immobilier n'est pas encore achevé. Pour répondre aux objectifs de diminution de consommation, il est nécessaire de sensibiliser le plus grand nombre de parties prenantes internes à l'enjeu énergétique. Les agents de terrain et ceux en charge de la maintenance prendront alors conscience de l'intérêt de ces nouvelles pratiques et de ces nouveaux modes de gestion permettant de diminuer la consommation énergétique des bâtiments.

La mission de l'UCANSS s'apparente à un travail de conviction et d'embarquement auprès des différentes branches de la Sécurité sociale. En investissant aujourd'hui, les Caisses Nationales auront moins de difficultés à gérer leur parc immobilier dans les décennies à venir et pourront bénéficier de retombées importantes en termes d'économies de fonctionnement et de confort. L'UCANSS, accompagnée par Green Soluce, doit donc devenir un facilitateur interne de la diffusion et de la déclinaison de la politique énergétique de la Sécurité sociale.

Ainsi, le Programme « Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécurité sociale » vise à accélérer la déclinaison locale de la politique énergétique de la Sécurité sociale par la sensibilisation et la formation des parties prenantes internes, ainsi que la mise en place de plan d'actions afin d'engendrer le déploiement de nouvelles solutions ou de nouvelles méthodologies pour la réduction de la consommation et de l'impact de son parc immobilier.

Cadre légal

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu possible la délivrance de certificats d'économies d'énergie (ci-après « CEE ») dans le cadre de la participation financière à des programmes liés à la maîtrise de la demande en énergie.

Ainsi, l'article L.221-7 du Code de l'énergie prévoit que la contribution à des programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la mobilité économe en énergies fossiles, peut donner lieu à la délivrance de CEE.

L'arrêté du 1er mars 2019 (publié au JORF du 10 mars 2019) portant validation de plusieurs programmes CEE instaure le programme PRO-INNO-22 à compter du lendemain de sa publication et jusqu'au 30 juin 2021.

Article 1 - Objet de la Convention

La Convention a pour objet de définir les modalités de mise en place et de fonctionnement du **Programme PRO-INNO-22 « Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécurité sociale »**, ci-après le « Programme » ainsi que les engagements des Parties.

Article 2 - Définition du Programme

Le présent Programme vise à :

1. Sensibiliser et former les parties prenantes internes de la Sécurité sociale aux enjeux du développement durable et de l'efficacité énergétique à travers un dispositif innovant de formations pour permettre une plus grande diffusion et une meilleure appréhension de la politique énergétique de la Sécurité sociale ;

2. Développer un écosystème de partenaires innovants dans le domaine de la transition énergétique et mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires pour créer les synergies permettant le futur déploiement de solutions techniques et méthodologiques innovantes sur des bâtiments de la Sécurité sociale.

Le contenu détaillé est décrit en Annexe 1.

Objectifs de l'axe 1 du Programme « Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécurité sociale » :

- Sensibiliser les agents administratifs, contrôleurs, gestionnaires, techniciens et responsables au développement durable et à l'efficacité énergétique ;
- Développer leurs connaissances concernant 3 enjeux clefs : la nécessité de la transition énergétique, les actions concrètes pouvant être mises en place facilement dans une démarche de réduction de la consommation énergétique à l'échelle du bâtiment et les nouvelles opportunités technologiques et méthodologiques innovantes

Cette partie vise :

- La formation de 5800 « Champions Energie & Développement durable » sur site
- La formation de 500 techniciens tous corps d'état aux enjeux de l'efficacité énergétique et aux nouvelles technologies
- La formation en présentiel de 300 gestionnaires de site et managers opérationnels aux enjeux de l'efficacité énergétique
- La modification des comportements et des approches des collaborateurs de la Sécurité sociale en matière d'efficacité énergétique et de consommation d'énergie

Objectifs de l'axe 2 du Programme « Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécurité sociale » :

- Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour transformer le parc immobilier de la Sécurité sociale en banc d'essai permettant l'expérimentation de différentes technologies et/ou méthodologies innovantes dans la perspective concrète d'économies d'énergies ;
- Mobiliser sur des bâtiments tests dans un premier temps puis de façon plus globale, un écosystème d'acteurs porteurs de solutions permettant des économies d'énergie.

Cette partie vise :

- La sélection de 800 bâtiments-tests désirant bénéficier d'un accompagnement en phase dite « d'expérimentation »
- La création d'un écosystème d'acteurs innovants au service de la transition énergétique de la Sécurité sociale
- La recherche de solutions de financement permettant d'assurer la mise en œuvre des solutions
- La création d'un « marché » piloté par l'UCANSS assurant la rencontre entre acteurs innovants porteurs de solutions et les organismes en région souhaitant mener un politique énergétique volontariste pour leurs bâtiments ;
- La formalisation d'une stratégie de rénovation par bâtiment à travers un plan d'action adapté.

Article 3 - Gouvernance et fonctionnement du Programme

Le pilotage du Programme et le contrôle de sa mise en œuvre sont assurés par un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est constitué d'un représentant de la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat), de l'UCANSS (co-porteur), de Green Soluce (co-porteur), de l'ADEME et d'EDF, TOTAL MARKETING France, VATTENFALL Energies SA et Eni Gas & Power France, au titre de co-financeurs. Selon l'ordre du jour, des experts invités peuvent être associés.

Le comité de pilotage (COPIL) se réunit au moins semestriellement. Il peut être sollicité de manière dématérialisée. Les documents de préparation de la réunion sont envoyés huit jours avant la date du COPIL. Le co-porteur du Programme, Green Soluce, en assure le secrétariat.

Le comité de pilotage pilote le dispositif, décide des orientations et des actions concrètes, valide les appels de fonds du co-porteur Green Soluce auprès des co-financeurs et suit les principaux indicateurs de pilotage du Programme.

Le comité de pilotage établit un bilan annuel des actions menées dans le cadre du Programme. Ce bilan sera établi au plus tard le 31 décembre 2021. Il fait également le bilan du Programme en fin de convention.

Le Comité Opérationnel et le Comité Technique se réunissent pour assurer le suivi du Programme. Un schéma opérationnel est présent à l'annexe 1, page 23. Les Caisses Nationales sont représentées à ces comités, à des niveaux hiérarchiques différents pour assurer la bonne réussite du Programme et le relais des informations en interne.

Ces instances réunissent les co-porteurs de Programme et assurent, à deux niveaux hiérarchiques différents, le suivi du Programme.

Le Comité Opérationnel (COMOP) se réunit systématiquement en amont d'un COPIL pour acter l'ordre du jour, les éléments à valider, notamment les éventuels appels de fonds. Le COMOP se réunit tous les trois mois.

Le Secrétariat est assuré par Green Soluce. Le COMOP démarre systématiquement par le suivi des indicateurs et par les conclusions principales des Comités Techniques précédents.

Les éléments discutés en COMOP varient ensuite en fonction des orientations et des étapes à valider selon l'avancée du Programme. Chaque Caisse Nationale est représentée au Comité Opérationnel pour suivre l'avancée du Programme et être le relais dans sa Caisse des actions engagées.

Le Comité Technique (COTECH) agit conformément aux décisions et processus fixés par le Comité de pilotage et le COMOP. Le Secrétariat est assuré par Green Soluce. Le COTECH se réunit au moins tous les mois pendant toute la durée du Programme.

Il est réuni en amont des COMOP pour pouvoir présenter un reporting de ses actions.

Le COTECH élabore le mode opératoire pour la réalisation des tâches prévues et leur suivi. Elle veille à la tenue du planning et à l'atteinte des objectifs et organise un reporting mensuel au COMOP. Chaque Caisse Nationale est représentée au Comité Technique par un représentant chargé de valider le déploiement technique du Programme au sein de sa Caisse.

Enfin, le COTECH s'assure de la bonne exécution des missions confiées aux partenaires missionnés et assure le suivi financier du Programme.

Des éléments de synthèse portant notamment sur l'évaluation du Programme sont rendus publics tout au long du Programme sur une page internet dédiée.

La liste des bénéficiaires du Programme est transmise au Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE) trimestriellement.

Le processus opérationnel du Programme est décrit en Annexe 1.

Article 4 - Engagements des Parties

Engagements de l'UCANSS et GREEN SOLUCE

L'UCANSS et Green Soluce portent conjointement le Programme au titre de « co-porteurs ».

L'UCANSS s'engage au titre de la présente convention à :

- Mettre en œuvre, contribuer et co-valider les actions du Programme en collaboration avec son co-porteur Green Soluce ;
- Participer activement à toutes les instances de suivi du présent Programme et les réunions associées : Comité de Pilotage, Comité Opérationnel, Comité Technique et réunions thématiques (voir organisation dans le paragraphe N de l'Annexe 1). L'UCANSS s'assure de la participation de ses représentants aux différents comités ;
- Faciliter et assurer une communication fluide, ainsi que la transmission des informations

requises pour le bon déroulé du présent Programme ;

- Respecter le calendrier opérationnel défini en collaboration avec son co-porteur Green Soluce et les exigences qui en découlent en matière de proactivité et de réactivité sur les retours et validations à apporter, de manière à garantir la réalisation effective des actions permettant la délivrance de CEE aux co-financeurs. Ainsi, un délai de 48h ouvrées est prévu pour tout avis sur un document ne nécessitant pas de contribution en retour et un délai de 4 jours ouvrés est prévu pour toute demande nécessitant une contribution active à l'élaboration d'un document.
- Intervenir aux côtés de son co-porteur Green Soluce pour faciliter les échanges et la mobilisation des diverses parties prenantes internes et externes de la Sécurité Sociale au bénéfice de la réalisation du présent Programme ;
- Co-piloter la partie communication sur le Programme en collaboration avec son co-porteur Green Soluce et sous contrôle du comité de pilotage.

Green Soluce s'engage au titre de la présente convention à :

- Assurer la conception avec son co-porteur l'UCANSS et les Caisses Nationales de Sécurité sociale, ainsi que la réalisation et le pilotage des actions décrites dans le cadre du présent Programme et selon le calendrier défini et validé par les Parties
- Assurer le secrétariat du comité de pilotage, du comité opérationnel et du comité technique, et plus largement, de toute instance définie et requise dans le cadre du déploiement opérationnel du Programme (voir organisation dans le paragraphe N de l'Annexe 1) ;
- Co-Piloter la partie communication sur le Programme en collaboration avec les partenaires du Programme et sous contrôle du comité de pilotage ;
- Procéder aux appels de fonds vers les financeurs, après validation par le comité de pilotage ;
- Recevoir les fonds des obligés et financeurs destinés au financement du Programme et établir les attestations de versement des fonds comportant les informations indispensables pour l'obtention des certificats d'économies d'énergie.
- Réaliser le suivi budgétaire et en rendre compte au COPIL.
- Faire certifier les comptes du programme par un Commissaire aux comptes

Engagements des financeurs

EDF

Au vu de la sélection du présent Programme au dispositif des CEE et dans les conditions précisées à l'article 5, EDF s'engage au titre de la convention à :

- Financer le Programme pour un montant de 1 000 000 € HT (un million d'euros hors taxe)
- Participer activement aux réunions du Comité de Pilotage en apportant sa vision d'expert pour le déploiement stratégique et opérationnel du présent Programme ;
- Assurer le virement bancaire des fonds à destination du Programme au co-porteur Green Soluce sous un délai maximal de 10 jours ouvrés suite à la transmission de l'appel de fonds ;
- Relayer les actions de communication entreprises par les co-porteurs du Programme à ses réseaux de partenaires pour assurer un maximum de visibilité au présent Programme en collaboration avec les co-porteurs du Programme ;
- Faciliter les interactions des co-porteurs du présent Programme avec des acteurs de son réseau et des écosystèmes dans lesquels il évolue, notamment dans le cadre de l'action de développement d'un écosystème de partenaires prévu à l'Axe 2 du présent Programme.

TOTAL MARKETING FRANCE

Au vu de la sélection du présent Programme au dispositif des CEE et dans les conditions précisées à l'article 5, TOTAL MARKETING FRANCE s'engage au titre de la convention à :

- Financer le Programme pour un montant de 1 000 000 € HT (un million d'euros hors taxe) ;
- Participer activement aux réunions du Comité de Pilotage en apportant sa vision d'expert pour le déploiement stratégique et opérationnel du présent Programme ;
- Assurer le virement bancaire des fonds à destination du Programme au co-porteur Green Soluce sous un délai maximal de 10 jours ouvrés suite à la transmission de l'appel de fonds ;
- Relayer les actions de communication entreprises par les co-porteurs du Programme à ses réseaux de partenaires pour assurer un maximum de visibilité au présent Programme en collaboration avec les co-porteurs du Programme ;
- Faciliter les interactions des co-porteurs du présent Programme avec des acteurs de son réseau et des écosystèmes dans lesquels il évolue, notamment dans le cadre de l'action de développement d'un écosystème de partenaires prévu à l'Axe 2 du présent Programme.

VATTENFALL Energies SA

Au vu de la sélection du présent Programme au dispositif des CEE et dans les conditions précisées à l'article 5, VATTENFALL Energies SA s'engage au titre de la convention à :

- Financer le Programme pour un montant de 541 607 € HT (cinq cent quarante et un mille six cent sept euros hors taxe) ;
- Participer activement aux réunions du Comité de Pilotage en apportant sa vision d'expert pour le déploiement stratégique et opérationnel du présent Programme ;
- Assurer le virement bancaire des fonds à destination du Programme au co-porteur Green Soluce sous un délai maximal de 10 jours ouvrés suite à la transmission de l'appel de fonds ;
- Relayer les actions de communication entreprises par les co-porteurs du Programme à ses réseaux de partenaires pour assurer un maximum de visibilité au présent Programme en collaboration avec les co-porteurs du Programme ;
- Faciliter les interactions des co-porteurs du présent Programme avec des acteurs de son réseau et des écosystèmes dans lesquels il évolue, notamment dans le cadre de l'action de développement d'un écosystème de partenaires prévu à l'Axe 2 du présent Programme.

Eni Gas & Power France

Au vu de la sélection du présent Programme au dispositif des CEE et dans les conditions précisées à l'article 5, Eni Gas & Power France s'engage au titre de la convention à :

- Financer le Programme pour un montant de 541 607 € HT (cinq cent quarante et un mille six cent sept euros hors taxe) ;
- Participer activement aux réunions du Comité de Pilotage en apportant sa vision d'expert pour le déploiement stratégique et opérationnel du présent Programme ;
- Assurer le virement bancaire des fonds à destination du Programme au co-porteur Green Soluce sous un délai maximal de 10 jours ouvrés suite à la transmission de l'appel de fonds ;
- Relayer les actions de communication entreprises par les co-porteurs du Programme à ses réseaux de partenaires pour assurer un maximum de visibilité au présent Programme en collaboration avec les co-porteurs du Programme ;
- Faciliter les interactions des co-porteurs du présent Programme avec des acteurs de son réseau et des écosystèmes dans lesquels il évolue, notamment dans le cadre de l'action de développement d'un écosystème de partenaires prévu à l'Axe 2 du présent Programme.

Ainsi, chaque appel de fonds sera adressé aux financeurs **selon la répartition suivante** :

- EDF : 32,43 %
- TOTAL Marketing France : 32,43 %
- VATTENFALL Energies SA : 17,57 %
- Eni Gas & Power France : 17,57 %

Engagements de l'ADEME

L'ADEME s'engage au titre de la convention à :

- Apporter son expertise et relayer les actions de communication sur le Programme en collaboration avec les partenaires du Programme et sous contrôle du comité de pilotage ;
- Contribuer au pilotage et à la mise en œuvre du Programme.

Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage au titre de la convention à :

- Contribuer à la mise en œuvre du Programme.

Article 5 - Financement du Programme et modalités de délivrance des CEE

Les contributions aux fonds du Programme seront versées par les co-financeurs sur présentation des appels de fonds émis par Green Soluce (co-porteur du Programme), en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme. Ces contributions auront lieu au plus tard avant le 30 juin 2021.

Ces fonds financeront les frais d'élaboration et de gestion du Programme, dans la limite de 3 083 214€ HT [1].

Les CEE sont attribués dans les conditions et délais prévus par les textes régissant le dispositif et conformément à l'arrêté du 1er mars 2019 publié au JORF le 10 mars 2019 validant le Programme avec une valorisation fixée à 1 MWh cumac pour 5,00 € versés.

Le détail du budget prévisionnel est disponible en Annexe 1, paragraphe H.

Les frais d'élaboration et de gestion du Programme sont composés :

- De coûts fixes, dans la limite de 1 283 091 € HT. Les frais correspondants regroupent :
  - Frais de gestion dans la limite de 129 416 € HT ;
  - Frais de communication/qualité dans la limite de 321 340 € HT ;
  - Frais de conception des outils de formation et de suivi des bâtiments dans la limite de 662 335 € HT ;
    - Outils de formation : conception des MOOC (étapes 1.B et 1.D), conception de l'atelier présentiel (1.F), amélioration des modules (1.I) et guide de vulgarisation des connaissances (1.J)
    - Outils pour l'innovation des bâtiments : écosystème de solutions innovantes (2.C), outil de recherche de financements (2.D) et outil de classement énergétique des sites (2.E)
    - Outil pour l'évaluation du programme (2.J)
  - Frais de conception et de mise en œuvre logistique, notamment des événements, dans la limite de 170 000 € HT.
- De coûts proportionnels dans la limite de 1 800 123 € HT. Ces frais correspondent, aux arrondis près, à :
  - Sessions de formations MOOC 1 (Massive Open Online Course – formation en ligne ouverte à tous), dans la limite de 27,46 € HT par personne (5800 prévues) soit 159 268 € HT;
  - Sessions de formation MOOC 2, dans la limite d'environ 232,68 € HT par personne (500 prévues) soit 116 340 € HT ;
  - Des journées « formation-ateliers », dans la limite de 29 316 € HT par atelier (6 prévus) soit 175 896 € HT ;
  - Un « forum des solutions innovantes », dans la limite de 85 995 € HT ;
  - Un accompagnement des 800 bâtiments choisis pour l'axe 2 dans la limite de 1 578,28 € HT par bâtiment soit 1 262 624 € HT

Ces frais seront contrôlés par le comité de pilotage et libérés par tranches, au fur et à mesure de l'avancement du Programme. Toutes les dépenses doivent être justifiées sur facture.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat, DGEC, peut demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, aux co-porteurs de réaliser, ou de faire réaliser, au plus tard quatre mois avant la fin du Programme (telle que fixée à l'article 8) un audit sur la situation du Programme. L'objet de cet audit est de s'assurer que la mise en œuvre du Programme répond bien aux conditions énoncées dans

---

[1] Si les frais de gestion sont supérieurs à 5% du montant total du Programme, ils ne seront pas pris en charge par le financement CEE et devront faire l'objet d'une réallocation des budgets des autres items du Programme.

la présente convention. L'auditeur est choisi par la DGEC. Le rapport d'audit devra être déposé dans un délai de deux mois et communiqué aux membres du comité de pilotage par voie postale. Ce dernier sera convoqué de manière exceptionnelle si le rapport d'audit révèle des éléments défavorables quant à la mise en œuvre du Programme. Toutes les informations du rapport d'audit sont strictement confidentielles. Les frais, coûts et honoraires de l'audit sont à la charge du Programme.

Le premier appel de fonds du Programme est de 1 453 841 € H.T. (58% de coûts fixes et 48% de coûts variables), représentant 47% du budget total du programme, dont 70% des coûts fixes du Programme et 33% des coûts variables du Programme, selon la répartition suivante entre les différents financeurs :

- EDF : 32,43 %, soit 471 481 € H.T.
- TOTAL Marketing France : 32,43 %, soit 471 481 € H.T.
- VATTENFALL Energies SA : 17,57 %, soit 255 440 € H.T.
- Eni Gas & Power France : 17,57 %, soit 255 440 € H.T.

Ainsi, la présente convention signée acte le versement des fonds correspondant au premier appel de fonds qui permettent de lancer et de déployer les actions opérationnelles associées prévues dans le Programme.

Article 6 - Evaluation du Programme

Une évaluation du dispositif des CEE est menée afin de déterminer si cet instrument permet d'obtenir les effets attendus.

Les co-porteurs du Programme et leurs partenaires s'engagent à participer à toute sollicitation dans le cadre de l'évaluation du dispositif des CEE, intervenant en cours, ou postérieurement à celui-ci dans la limite d'un an après la fin du Programme actée dans la présente convention. Ils s'engagent, dans ce cadre, à répondre à des enquêtes par questionnaire (en ligne) et à participer à des entretiens qualitatifs (en face-à-face ou par téléphone) abordant la conduite du Programme et ses résultats. Ils s'engagent en particulier à fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l'évaluation des effets en termes d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie, de bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux du Programme.

Des indicateurs d'avancement des actions et de réalisation des objectifs sont mis en place à cette fin dès le début du Programme.

Article 7 - Droits de propriété intellectuelle et clause de confidentialité des données utilisateurs

Les Parties garantissent que les outils développés dans le cadre du Programme et spécifiquement aux fins du Programme, en particulier les éventuels outils numériques et les bases de données, soient libres de droit au sens des licences pouvant être utilisées par les administrations, définies sur https://www.data.gouv.fr/fr/licences.

Dans le cadre du Programme, certaines données internes à la Sécurité sociale, considérées comme des informations confidentielles, seront partagées entre les différentes parties du Programme.
Pour rappel, sont considérées comme informations confidentielles toutes informations et toutes données, quelle qu'en soit la forme, transmises par les co-porteurs du Programme, par écrit ou oralement, lors de négociations ou de rencontres entre les parties, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, les analyses, compilations, études, propositions et autres documents présentés par les co-porteurs, en particulier contenant des informations sur le parc immobilier de la Sécurité sociale.

Les Parties s'engagent à ce que lesdites informations confidentielles :

- Soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le degré nécessaire de précaution et de protection eu égard à leur nature ;
- ne soient en aucun cas divulguées à des tiers sans autorisation expresse et préalable des co-porteurs.

En particulier, les Parties s'engagent à :

- ne pas réaliser de présentation publique ou de publication de ces informations ;

- ne pas les communiquer à un tiers ;
- ne pas réutiliser ces informations dans des appels d'offre.

Au terme du Programme, les Parties s'engagent à ce que :

- la totalité des informations confidentielles soit restituée aux co-porteurs, le cas échéant à première demande ;
- les autres supports d'informations confidentielles soient détruits sans délai.

Article 8 - Communication

Les signataires de la présente convention reconnaissent que l'État français est pleinement propriétaire du logo CEE.

L'usage du logo est réservé à l'État, à l'ADEME, au(x) porteur(s), au(x) financeur(s) et au(x) partenaire(s). Ils s'engagent à utiliser le logo dans leurs actions liées au programme, sur tous les supports. L'usage du logo est limité au cadre légal du programme, notamment temporel.

L'utilisateur s'engage à ne pas exploiter le logo à des fins politiques, polémiques, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le logo à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'État français ou lui être préjudiciable.

Les Parties autres que l'État informeront les autres Parties préalablement, de toutes les opérations de communication relevant de la présente Convention ou qui pourraient les impacter. Selon les supports et la cible à laquelle ils s'adressent, les documents produits dans le cadre du Programme et servant à sa promotion mentionneront la liste des financeurs.

Dans le cas où une opération de communication - autre que celles de l'État - mentionnerait la participation d'un ou plusieurs financeurs et ferait figurer ses signes distinctifs (logo, dénomination et/ou marque notamment), la charte graphique du ou des financeurs qui sera transmise à Green Soluce, devra être respectée. Cette utilisation ne confère aucun droit de propriété sur la marque, le logo ou tout autre élément d'identification du ou des financeurs.

L'utilisateur s'engage à ne pas exploiter le logo à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le logo à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'État français ou lui être préjudiciable.

Article 9 - Dates et conditions d'effet et durée de la Convention

La Convention entre en vigueur à sa date de signature et se termine le 30 Juin 2021 conformément à l'article 1 de l'arrêté du 1er mars 2019 portant notamment validation du présent Programme.

Article 10 - Résiliation

La Convention pourra être résiliée par une Partie en cas de manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations contractuelles, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Partie défaillante et restée sans effet pendant un délai d'un mois à compter de la réception de ladite lettre.

Les Parties conviennent également de manière expresse qu'en cas de modification des textes législatifs ou réglementaires relatifs aux économies d'énergie ou aux CEE rendant inapplicables les dispositions de la Convention, elles se rencontreront à l'initiative de la Partie la plus diligente pour en étudier les adaptations nécessaires. A défaut d'accord ou en cas d'impossibilité d'adapter la Convention dans un délai d'un mois à compter de la 1ère réunion des Parties, cette dernière sera résiliée de plein droit sans qu'il n'y ait de démarche à effectuer.

Fait à Paris, en 8 exemplaires, le 12/7/19

M. François de RUGY

Ministre d'Etat,
Ministre de la
Transition écologique
et solidaire

Pour Le ministre de la Transition Écologique et Solidaire

Laurent MICHEL

M. Arnaud LEROY

Président de l'ADEME

M. Raynal LE MAY

Directeur de l'UCANSS

Mme Ella ETIENNE

Directrice Générale
de Green Soluce

GREEN SOLUCE SAS
88 Av Charles de Gaulle CS 20081
92522 Neuilly Sur Seine Cedex
SIRET : 52414609900055

M. Lionel ZECRI

Directeur du Marché
d'affaires de la
Direction Commerce
EDF

M. Alexis VOVK

Président
TOTAL MARKETING
FRANCE

M. Henri REBOULLET

Président-Directeur
Général,
VATTENFALL Energies SA

M. Daniel FAVA

Directeur Général
Eni Gas & Power
France

ANNEXE 1 : Contenu détaillé du Programme

A. Description précise des actions mises en œuvre dans le cadre du Programme (+ récapitulatif des axes)

AXE 1 : Sensibiliser et former le maximum de parties prenantes internes de la Sécurité sociale à travers un dispositif innovant de formations pour la diffusion et l'appréhension par tous de la politique énergétique de la Sécurité sociale

Ce premier axe du Programme « Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécurité sociale » s'adresse aux parties prenantes internes de la Sécurité sociale (agents administratifs, contrôleurs, gestionnaires, techniciens, responsables, etc.). Il vise à les sensibiliser au développement durable et à développer leurs connaissances concernant 3 enjeux clefs :

- La nécessité de la transition énergétique : focus sur l'urgence climatique et l'impact environnemental de nos activités, les gains multiples associés à l'efficacité énergétique, les opportunités et les freins liés aux changements de comportements;
- Les actions concrètes pouvant être mises en place facilement dans une démarche de réduction de la consommation énergétique à l'échelle du bâtiment ;
- Les nouvelles opportunités technologiques et méthodologiques innovantes ainsi que les opportunités de financement de ces innovations.

Si la prise de conscience collective relative à l'impact écologique des bâtiments n'est pas nouvelle, il paraît toutefois opportun pour un parc immobilier aussi vaste que celui de la Sécurité sociale d'enclencher la massification des économies d'énergie par la mobilisation des acteurs sur le terrain. Une meilleure compréhension des enjeux techniques, économiques et réglementaires liés au développement durable par les collaborateurs de la Sécurité sociale est aujourd'hui indispensable pour faciliter la diminution de la consommation énergétique des bâtiments. C'est l'objet de ce premier axe de travail du Programme qui se décline en 3 grandes actions.

A. Création du site internet : plateforme de formation et d'échanges pour les parties prenantes internes de la Sécurité sociale

Réussir à former, informer et sensibiliser un total de 6 600 parties prenantes internes de la Sécurité sociale aux enjeux évoqués plus haut requiert une plateforme internet qui servira de support de formation et de communication tout au long du Programme. C'est à travers cette plateforme que les différents agents de la Sécurité sociale pourront accéder au programme de **formation à distance composé de deux MOOC distincts mais également échanger et partager sur les actions mises en place**.

Pour renforcer le côté opérationnel, les vidéos de MOOC et les formations présentielles présenteront des actions précises et facilement réplicables qui auront pour but d'être déployés par les apprenants sur les sites.

B. Des MOOC spécifiques pour accélérer la prise de conscience et assurer la formation à distance des parties prenantes internes de la Sécurité Sociale

L'objectif du **premier MOOC** (Massive Open Online Course – formation en ligne ouverte à tous) est de sensibiliser **5 800 agents de la Sécurité sociale** occupant des postes variés aux enjeux du développement durable et de l'efficacité énergétique appliqués au bâtiment. Ce MOOC généraliste se compose de **4 vidéos** d'une vingtaine de minutes présentant :

- Les enjeux du changement climatique, du développement durable et de l'efficacité énergétique ;
- Le contexte interne (Sécurité sociale) et externe (réglementaire) en lien avec l'efficacité énergétique ;

- Les méthodes, actions et outils permettant une réduction des consommations énergétiques dans le bâtiment ;
- Les outils de l'intelligence collective au service du développement durable et la cocréation de solutions à mettre en œuvre.

Au terme de ce MOOC, les agents disposeront de connaissances et d'un savoir-faire suffisant pour devenir les nouveaux **« Ambassadeurs Développement Durable »** de la Sécurité Sociale. Regroupés en binôme de deux agents par bâtiment pour une grande émulation au sein de leur entité, ces référents locaux pourront, au sein de leurs bâtiments, accélérer la prise de conscience écologique de leurs collègues et mettre en place des actions visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment où ils travaillent. Le MOOC sera diffusé en 8 sessions : 1 pour chaque Caisse Nationale. Les sessions seront ponctuées, tous les quinze jours, de « Forums de discussion » entre les animateurs des MOOC et les participants, chaque session (une par Caisse Nationale) durera environ 1 heure. Ces temps d'échange seront l'occasion de répondre aux questions ou de récupérer les remarques des apprenants.

Le **second MOOC** s'attache à former et à sensibiliser **500 techniciens tous corps d'état** aux enjeux de l'efficacité énergétique dans le bâtiment. Plus technique, cette formation présentera les nouvelles pratiques, méthodologies et technologies à mettre en œuvre pour une plus grande efficacité énergétique des installations et du bâtiment. Résultat d'un travail de conception mené conjointement par l'UCANSS et Green Soluce, ce MOOC est composé de **quatre vidéos** d'une trentaine de minutes relatant la parole d'experts sur plusieurs thématiques :

- Les enjeux du changement climatique, du développement durable et de l'efficacité énergétique ;
- La réduction des consommations énergétiques dans le bâtiment
- Les liens entre maintenance et enjeux d'efficacité énergétique à travers un focus sur la maintenance des systèmes électriques et de chauffages, les équipements et le monitoring des installations ;
- Un tour d'horizon des évolutions technologiques présentant de façon exhaustive les gains espérés, les nouveaux services et les barrières à dépasser pour permettre leurs mises en œuvre.

Les connaissances acquises par les agents participants aux MOOC seront validées par un QCM après chacune des vidéos. L'objectif est de valoriser un savoir que les collaborateurs devront retranscrire dans leur quotidien à travers les actions qu'ils choisiront de mettre en place.

A l'inverse et dans une logique d'amélioration continue, chaque participant sera invité à donner son avis sur la formation reçue. Ces appréciations permettront d'améliorer régulièrement le contenu des MOOC. Aux termes des sessions, l'ensemble des agents formés recevra une version consolidée de la formation suivie et sera invité à réaliser un retour d'expérience sur les actions mises en œuvre pour favoriser les économies d'énergies à l'échelle de son lieu de travail.

C. Formation présentielle des managers de la Sécurité Sociale

Une **formation en présentiel** permettra de développer les connaissances et savoir-faire de **300 gestionnaires de bâtiments ou managers opérationnels** en matière de développement durable et d'efficacité énergétique. Accueillis à l'une des 6 journées « formation-ateliers », les gestionnaires de bâtiments et managers opérationnels seront regroupés par session de 50 participants afin d'optimiser les échanges et les interactions. Les journées de « formation-atelier » auront lieu dans 6 grandes villes métropolitaines et seront à destination des collaborateurs travaillant dans ces villes ou à proximité directe pour éviter les frais de transport et d'hébergement. Cela n'exclut pas du Programme les personnes situées hors de ses zones qui seront la cible des MOOC présentés précédemment.

Chaque journée « formation-ateliers » organisée sur différents sites en France métropolitaine se construit sur le même modèle de maquette pédagogique :

- Une session magistrale introductive présentant les enjeux du changement climatique, du développement durable et de l'efficacité énergétique appliqués aux bâtiments ;

- Une série de 4 ateliers successifs à suivre en groupe réduit pour permettre le maximum d'interactions sur différentes thématiques. Chaque atelier sera partagé entre des présentations sur les sujets et des échanges et mises en situations pratiques. Les thématiques suivantes seront abordées :
    - Les nouvelles technologies pour une plus grande efficacité énergétique du bâtiment :
    - La gestion environnementale du bâtiment :
    - Les outils de l'intelligence collective au service du développement durable et la cocréation de solutions à mettre en œuvre :
    - Les opportunités de financement de ces nouvelles technologies et les baisses de coûts induites par leurs mises en œuvre :

Au terme de chacune des journées « formation-ateliers », un suivi, via un « canal » de communication (hébergé sur la plateforme internet), sera réalisé par les équipes de l'UCANSS et de Green Soluce afin de répondre aux éventuelles questions des participants. Ces échanges seront également l'occasion de collecter les avis et recommandations des gestionnaires de bâtiments et des managers opérationnels formés afin d'enrichir les connaissances qui leur seront restitués au travers d'une **publication spécifique**.

Cette formation en présentiel sera également l'occasion de mobiliser les équipes de management afin qu'elles soient motrices dans la transmission des savoirs reçus et la mise en pratique des connaissances acquises par leurs équipes lors des MOOC. Ensemble, ces collaborateurs sensibilisés (Ambassadeurs Développement Durable, techniciens tous corps d'état, gestionnaires de bâtiments et managers opérationnels) constitueront une équipe durable et locale qui devra engager, à différents niveaux, le virage écologique de la Sécurité sociale. Pour être complètement optimale, cette transition durable ne peut être le fruit du travail d'une équipe réduite mais doit concerner l'ensemble des collaborateurs de la Sécurité sociale. Il est donc nécessaire d'utiliser les ressorts de l'intelligence collective afin d'impliquer chaque partie prenante en lui donnant la possibilité de participer à la construction du virage écologique de la Sécurité sociale.

Ainsi, la plateforme utilisée pour la diffusion des MOOC servira également pour la mise en place d'un dialogue multi parties prenantes, inter Caisses Nationales. Ce dialogue permettra à chacun de présenter les bonnes pratiques déployées suite à la diffusion des MOOC. Différents canaux de présentation seront envisageables : vidéos, Prezi, présentation PPT, etc. Une animation de la plateforme sera assurée par les co-porteurs du Programme afin de rendre le dispositif embarquant et porteurs de valeur ajoutée pour tous les participants au dispositif de formation.

Récapitulatif des actions de l'axe 1 :

- Création d'un site internet spécifique « Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécurité sociale », d'un logo et d'une charte graphique éditoriale
- Conception, promotion et suivi des sessions de MOOC de 4 vidéos destinées aux collaborateurs de la Sécurité sociale désirant devenir « Champion Energie & développement Durable », référents locaux de la politique énergétique de la Sécurité sociale
- Conception, promotion et suivi des sessions de 4 vidéos destinées aux techniciens tous corps d'état sur le sujet des enjeux énergétiques de la maintenance des bâtiments
- Conception, promotion et suivi des journées « formation-ateliers » en présentiel pour les gestionnaires de bâtiments et managers opérationnels
- Amélioration continue des contenus de formation à distance et en présentiel en fonction des retours d'expérience des participants
- Animation de la plateforme grâce aux bonnes pratiques mises en place localement
- Rédaction de la publication de vulgarisation des connaissances acquises durant les différentes formations.

AXE 2 : Développer un écosystème de partenaires innovants dans le domaine de la transition énergétique et mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires au futur déploiement de solutions techniques et méthodologiques innovantes sur des bâtiments de la Sécurité sociale

L'axe 2 du Programme vise à mettre en œuvre les conditions nécessaires pour transformer le parc immobilier de la Sécurité sociale en banc d'essai permettant l'expérimentation de différentes technologies et/ou méthodologies innovantes dans la perspective concrète d'économies d'énergies. Son objectif est de mobiliser, sur des bâtiments tests dans un premier temps puis de façon plus globale, un écosystème d'acteurs porteurs de solutions permettant des économies d'énergie. Dans cette perspective, l'UCANSS et Green Soluce agiront comme des « faiseurs de marché » en rapprochant des parties intéressées – les porteurs d'innovation d'un côté et les bâtiments nécessitant une réhabilitation énergétique de l'autre côté – pour mettre en œuvre la stratégie énergétique de la Sécurité sociale.

A. Une sélection des bâtiments choisis et la construction de leurs profils énergétiques

La première étape de l'axe 2 consistera en la **rédaction d'un appel d'offre** précisant les conditions de candidature à satisfaire pour bénéficier de l'accompagnement du Programme. Les gestionnaires de bâtiments de la Sécurité Sociale souhaitant soumettre leurs candidatures, pourront transmettre leurs dossiers via le site internet conçu dans l'axe 1 du Programme. Les éléments techniques contenus dans les dossiers de candidature seront traités à l'aide d'un outil d'analyse (macro Excel), permettant de prédéfinir les profils énergétiques de chaque bâtiment candidat. Les profils des bâtiments sélectionnés dans cette phase d'accompagnement seront autant que possible divers par leurs tailles, leurs branches d'origine et leurs localisations sur le territoire métropolitain. L'objectif poursuivi à travers cette phase de sélection est de constituer un panel large de bâtiments permettant à l'ensemble des organismes régionaux de s'identifier. Le Programme se concentrera en priorité sur des bâtiments anciens, considérés comme des « passoires énergétiques » et pour lesquels l'accompagnement permettra à terme une réduction importante des consommations d'énergie. Après validation par le COPIL, cet appel à candidature permettra la sélection de **800 bâtiments** regroupés selon **4 catégories** en fonction de leurs profils énergétiques grâce à un outil de diagnostic énergétique qui sera complété par des visites de 10 sites témoins pour confirmer les résultats des relevés à distance. L'utilisation éventuelle d'outils numériques permettra d'affiner chaque profil énergétique en collectant des informations complémentaires avec des outils à définir (listing d'équipements, Open Data, KPI internes, etc.) et en identifiant des **premières sources d'économie potentielles**. Procédant par comparaison, cette collecte et cette analyse de data permettra d'identifier les bâtiments présentant un profil anormal et qui bénéficieront alors d'un suivi et d'un accompagnement spécifique (entretien téléphonique, déplacement sur site, etc.).

Ce premier travail de figuration permettra d'envisager plusieurs scénarios de réhabilitation et de dégager **par catégorie une première série de solutions innovantes à appliquer**.

B. La construction d'un écosystème d'acteurs innovants

Green Soluce et l'UCANSS, accompagné des co-financeurs du projet, initiera un travail de **recherche d'acteurs innovants afin de construire un écosystème de porteurs de solutions** aussi large et complémentaire que possible. L'objectif est de mobiliser des acteurs pouvant apporter des solutions technologiques et méthodologiques au service de l'efficacité énergétique du bâtiment dans plusieurs domaines :

- L'enveloppe du bâtiment ;
- Les équipements et systèmes énergétique ;
- Le monitoring des consommations énergétiques.

Ces solutions seront retenues pour leurs caractères innovants et leurs capacités de déploiement à grande échelle sur le parc immobilier de la Sécurité sociale, afin d'avoir le plus d'impact sur les économies d'énergie.

Green Soluce sera également en charge d'une étude exploratoire sur **les mécanismes de financement de l'innovation** à différentes échelles (locale, régionale, nationale et européenne). Les résultats de ce travail spécifique seront transmis aux organismes régionaux pour les assister dans la mise en œuvre économique des solutions innovantes qui seront préconisées.

C. La construction de plans d'actions spécifiques pour prévoir le déploiement des solutions innovantes

Les équipes de l'UCANSS et de Green Soluce entameront un travail de formalisation stratégique qui aboutira, pour chaque bâtiment, à la rédaction d'un **plan d'action d'économies d'énergie** adapté. Ce document présentant **les solutions préconisées pour réaliser des économies d'énergie conséquentes** sera diffusé aux gestionnaires des bâtiments correspondants qui auront alors toutes les clefs en main pour débuter leurs mises en application. Le suivi de déploiement de ces actions sera réalisé par Green Soluce à travers un dialogue continu avec les occupants de site.

D. Le « Forum des solutions innovantes » pour permettre la rencontre des gestionnaires de site et des porteurs de solutions

Les **gestionnaires de site**, seront conviés au « **Forum des solutions innovantes** » pour **rencontrer les porteurs de solutions** les plus à même de répondre à leurs besoins. Ce Forum sera conçu et organisé par les co-porteurs du Programme.

Les gestionnaires de site ou tout autre décisionnaire dans le domaine de l'immobilier, préalablement identifiés, seront donc conviés à cette journée qui aura lieu en région parisienne et qui regroupera le maximum d'acteurs de l'écosystème créés par les porteurs du Programme. Les participants (côté Sécurité sociale et partenaires innovants) pourront échanger sur la manière dont ils pourront collaborer. Cette journée sera rythmée par des temps de présentation de différentes solutions particulièrement pertinentes à l'échelle du parc immobilier de la Sécurité sociale et par des présentations des solutions de financement précédemment identifiées.

E. Accompagner la mise en place des solutions innovantes

Suite aux plans d'actions proposés par Green Soluce et au Forum des solutions innovantes, Green Soluce et l'UCANSS accompagneront les bâtiments dans la rédaction et le suivi des appels d'offre pour la mise en place de solutions innovantes, de travaux ou bien pour le suivi de la mise en place de solutions méthodologiques innovantes ou de bonnes pratiques.

Cet accompagnement, sur toute la deuxième partie du Programme, sera déterminé par la volonté des occupants bâtiments et des organismes locaux à s'engager dans cette démarche suite à tout le dispositif mais Green Soluce et l'UCANSS s'assureront du déploiement le plus large possible de ces solutions innovantes.

Les porteurs de projets rédigeront également un guide de retours d'expériences suite à la mise en place de ces nouvelles pratiques ou de ces nouvelles méthodologies qui sera diffusé très largement à la fin du Programme.

Récapitulatif des actions de l'axe 2 :

- Appel à candidature auprès des organismes locaux de la Sécurité Sociale souhaitant participer à la phase d'accompagnement du Programme
- Benchmark d'acteurs innovants porteurs de solutions d'efficacité énergétique (outils de reporting, solutions techniques, méthodologie de maintenance, etc.) en vue de la construction d'un écosystème de partenaires
- Benchmark des solutions de financement en matière de transition énergétique pour permettre à termes le déploiement des solutions innovantes identifiées
- Construction des profils énergétiques des bâtiments à partir d'outils de collecte et d'analyse des data
- Formalisation des stratégies d'innovation et rédaction d'un plan d'action adapté contenant les solutions à mettre en œuvre pour chacun des bâtiments
- Préparation et organisation du Forum des solutions innovantes
- Accompagnement à la mise en place de solutions innovantes

Au terme de l'accompagnement proposé sur les deux axes du Programme, l'UCANSS et Green Soluce réaliseront, sur la base des factures énergétiques des bâtiments participants, une évaluation des économies déjà réalisées et une estimation des économies d'énergies à venir.

B. Descriptifs quantitatifs (ETP) et qualitatifs (compétences, formations, etc.) des moyens humains dédiées au Programme, ainsi que des partenariats et relais pressentis

Dans le cadre de ce projet, le Programme veillera à mobiliser selon l'organisation et l'évolution des capacités de l'UCANSS :

- 0,4 ETP – Directeur de projet – Profil ingénieur ou grande école de commerce, niveau d'expérience senior, à l'aise dans la gestion humaine et les projets publics, développement de partenariats et supervision technique du contenu du projet ;
- 0,8 ETP - Chargé de mission – Profil ingénieur ou technicien expérimenté chargé du bon déroulement des axes 1 et 2, de niveau d'expérience senior, disposant d'une expérience dans le domaine des formations, à l'aise avec les questions techniques liées à l'efficacité énergétique et habitué des relations avec les organismes régionaux de la Sécurité sociale sur les questions énergétiques ;
- 0,3 Agent technique pour contribuer à la réalisation de la mission ;

Green Soluce est un cabinet de conseil en stratégie et innovation au service de l'agilité de l'écosystème territorial, est un facilitateur et un accélérateur de projets d'innovation, intégrant les enjeux liés au développement durable, au bien-être et au numérique comme des leviers additionnels de création de valeur. L'équipe Green Soluce, réseau d'experts complémentaires et vecteur de synergies créatives, se distingue par ses connaissances pluridisciplinaires et son expérience des écosystèmes urbains et des territoires, au plus près des acteurs publics et privés.

Dans le cadre de ce projet, Green Soluce mobilisera :

- 1 ETP – Directeur de projets – Ingénieur ou grande école de commerce, niveau d'expérience senior, à l'aise dans la gestion humaine et les projets à long terme, développement de partenariats et supervision technique du contenu du projet. Cette personne sera le responsable technique au cœur de l'activité opérationnelle du projet, notamment sur plan temporel et le garant de la conformité des livrables et le garant technique du projet ;
- 2 ETP – Chef de projets - Ingénieur ou grande école de commerce, responsable de l'exécution des axes 1 et 2 respectivement.
- 2 ETP – Chargés de projets – Ingénieur ou grande école de commerce, respectivement en charge de l'axe 1 et de l'axe 2. Ils seront chargés de la mise en œuvre des activités, de la réalisation des livrables et de la coordination avec les consultants et les formateurs ;
- 0,5 ETP – Assistant administratif – Profil BTS avec une expérience dans la gestion administrative de projets avec fonds publics.

Partenaires à missionner

- 2 ETP – consultants – Ingénieur ou Grande école de commerce, ils agiront comme experts techniques sur la partie efficacité énergétique et la partie ingénierie financière ;
- 1 prestataire responsable de la construction du site internet support de formation, du graphisme et de l'intégration des supports audiovisuel pour les formations à distance.

Soit un estimatif d'environ 10 ETP hors temps consacré par les acteurs bénéficiaires du Programme.

C. Objectifs quantitatifs et qualitatifs poursuivis avec indicateurs de résultats (par exemple : nombre d'actions mises en place, volume d'économies d'énergie générées directement par le Programme, etc.) et de coût (par exemple : €/actions) chiffrés

Axe 1 du Programme

Cette partie vise :

- La formation de 5800 « Champions Energie & Développement durable » sur site
- La formation de 500 techniciens tous corps d'état aux enjeux de l'efficacité énergétique et aux nouvelles technologies
- La formation en présentiel de 300 gestionnaires de site et managers opérationnels aux enjeux de l'efficacité énergétique
- La modification des comportements et des approches des collaborateurs de la Sécurité sociale en matière d'efficacité énergétique et de consommation d'énergie

Indicateurs de résultats :

- Un outil de formation composé de deux MOOC de formation à distance et d'un atelier présentiel
- La formation de 6 600 collaborateurs aux enjeux du développement durable, de l'efficacité énergétique et aux solutions innovantes d'économies d'énergie
- Un guide de vulgarisation contenant l'ensemble des savoirs dispensés durant les formations
- Une enquête sur l'évolution des pratiques des acteurs formés

NB : En prenant en compte les hypothèses de calcul exposées ci-dessous, l'axe 1 du Programme pourrait avoir un effet indirect fort sur le volume d'économies d'énergie généré et qui pourra atteindre entre 95 775 et 143 660 MWh/an sur toute la durée du Programme et sur les mois suivants.

Hypothèses de calcul :

- La consommation moyenne d'un bâtiment de la Sécurité sociale concerné par le Programme se situe entre 300 et 450 kWh/m²/an.
- La superficie moyenne d'un bâtiment de la Sécurité sociale est de 1000 m² :
- Selon une étude de l'Institut Français pour la Performance des Bâtiments, la bonne prise en compte des enjeux du développement durable et le déploiement d'actions simples en termes d'efficacité énergétique permet de faire des économies de consommation d'énergie d'environ 12,1 %
- 40% des personnes touchées par les dispositifs de formation et par les événements seront effectivement moteurs dans la réduction de leur impact énergétique sur site et mettront en place des actions préconisées dans les présentations.

Axe 2 du Programme

Cette partie vise :

- La sélection de bâtiments-tests désirant bénéficier d'un accompagnement en phase dite « d'expérimentation »
- La création d'un écosystème d'acteurs innovants au service de la transition énergétique de la Sécurité sociale
- La recherche de solutions de financement permettant d'assurer la mise en œuvre des solutions
- La création d'un « marché » piloté par l'UCANSS assurant la rencontre entre acteurs innovants porteurs de solutions et les organismes en région souhaitant mener un politique énergétique volontariste pour leurs bâtiments ;
- La formalisation d'une stratégie de rénovation par bâtiment à travers un plan d'action adapté.

Indicateurs de résultats :

- La sélection de 800 bâtiments-tests en phase d'expérimentation
- La création d'un écosystème de porteurs de solutions innovantes en vue de la rénovation du parc immobilier de la Sécurité sociale
- La publication d'un benchmark des solutions de financement
- L'organisation et la promotion d'un Forum des solutions innovantes pour diffuser ces retours d'expérience et susciter l'intérêt de nouveaux responsables de bâtiments
- La formalisation d'une stratégie de rénovation par bâtiment à travers un plan d'action adapté
- Une enquête menée auprès des sites engagés dans la démarche

NB : En prenant en compte les hypothèses de calcul exposées ci-dessous, l'axe 2 du Programme pourrait avoir un effet indirect fort sur le volume d'économies d'énergie généré et qui pourra atteindre entre 72 000 et 108 000 MWh/an sur toute la durée du Programme et sur les mois suivants.

Hypothèses de calcul :

- La consommation moyenne d'un bâtiment de la Sécurité sociale concerné par le Programme se situe entre 300 et 450 kWh/m²/an.
- La superficie moyenne d'un bâtiment de la Sécurité sociale est de 1000 m²
- Au vu du caractère particulièrement innovant des technologies et des méthodologies qui seront déployées sur les bâtiments choisis, les économies de consommation d'énergie pourront être d'environ 30 %, selon l'étude « Evaluation de systèmes de GTB dans le tertiaire » de l'ADEME (2015)[2]

---

[2] ADEME, (2015). Evaluation de systèmes de GTB dans le tertiaire https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evaluation-gtb-tertiaire-201512-rapport.pdf ADEME, (2015). Evaluation de systèmes de GTB dans le tertiaire https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evaluation-gtb-tertiaire-201512-rapport.pdf